



FICHE PRATIQUE

LES COMPTES ANNUELS : LE BILAN

Le bilan est une photographie de la situation du patrimoine de votre association à un instant donné. Il est communément présenté en deux colonnes intitulées “ Actif ” (colonne de gauche) et “ Passif ” (colonne de droite).

Un bilan : qu’est ce que c’est ?

► **À l’actif** figurent :

- les “ immobilisations ” qui regroupent tout ce que l’association possède durablement pour effectuer son activité (locaux si vous en êtes propriétaire, matériels de bureau, etc.),
- les “ stocks ” qui peuvent être des biens produits dans le cadre de l’activité ou permettant de la financer (T-shirts, épinglettes, etc.),
- les “ créances ” c’est-à-dire ce que l’on vous doit ; il s’agit essentiellement de “ clients ” qui vous doivent de l’argent,
- votre compte “ banque ”, si vous n’êtes pas à découvert.

► **Au passif** figurent :

- les “ capitaux permanents ” ou “ apports ” qui regroupent tout ce que l’association a mobilisé pour financer les investissements nécessaires à l’activité permanente de l’association. Il peut s’agir de dons, de subventions ou d’emprunts, mais ils revêtent tous un caractère de long terme. -* les “ dettes ”, qu’il s’agisse des “ fournisseurs ”, de l’“ État ” (les impôts) ou des “ organismes sociaux ” (les cotisations sociales).
- le solde négatif de votre compte en banque si vous êtes à découvert.

► Il faut ajouter à ce bilan **l’annexe** qui comporte tous les renseignements nécessaires à la bonne compréhension du bilan. Elle comporte :

- les faits et événements caractéristiques ou significatifs de l’exercice ;
- les méthodes comptables utilisées et les éventuelles modifications intervenues au cours de l’exercice ;
- le tableau des immobilisations, celui des amortissements et celui des provisions, avec leurs valeurs brutes au début de l’exercice, les acquisitions ou diminutions et leurs valeurs en fin d’exercice ;
- l’état des créances et des dettes à moins d’un an, à plus d’un an et à plus de cinq ans ;
- le tableau de suivi des subventions et des fonds dédiés ;
- le tableau des fonds associatifs avec leurs valeurs brutes au début de l’exercice, les acquisitions ou diminutions et leurs valeurs en fin d’exercice ;

Le bilan et son annexe contiennent ainsi une quantité considérable de renseignements bruts qu’il convient de retraiter pour faire apparaître :

- les besoins (actif immobilisé et circulant) de financement et les ressources de financement (fonds propres, quasi fonds propres et dettes) à une date donnée
- en distinguant de qui relève du court terme (moins d’un an), du moyen (moins de 5 ans) et du long (plus de 5 ans).

Point clefs d'analyse de votre bilan ?

Nous allons vous présenter les principales clés d'analyse du bilan afin de vous permettre d'évaluer la situation financière de votre structure. Vos financeurs et partenaires regardent également ces indicateurs dans l'analyse d'un dossier avant même de s'intéresser au compte de résultat. En conséquence, l'Association doit veiller à améliorer la structure financière. Pour analyser le bilan, on le schématise en termes de besoins et de ressources de la façon suivante :

Besoins	Exercice N	Exercice N-1
Immobilisations		
Stocks		
Créances		
Disponibilités		
TOTAUX		
Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Fonds associatifs		
Emprunts		
Dettes court terme		
TOTAUX		

Cette présentation schématique amène à apprécier différents éléments :

► Les fonds associatifs

Les partenaires financiers regardent souvent cet indicateur parfois même avant le résultat annuel. Il s'agit normalement des fonds dont dispose l'association sur la longue durée. Les fonds associatifs sont constitués des apports, des résultats des exercices antérieurs, des réserves constituées... c'est-à-dire les comptes de classe 1. En fait, le plan comptable associatif y regroupe des comptes qui n'ont pas le même statut sur le plan financier.

- La distinction entre apports « avec droit de reprise » et « sans droit de reprise » est de peu d'effet du point de vue financier : le droit de reprise s'exerce le plus souvent en cas de dissolution de l'association, ce qui constitue un terme en tous cas lointain.
- Il n'en va pas de même des « fonds dédiés ». S'ils concernent des subventions pour immobilisations en cours de réalisation, ils constituent bien des fonds de longue durée. En revanche, s'ils concernent le financement d'actions en cours au terme de l'exercice, ils constituent en fait des fonds couvrant des besoins de court terme. Le traitement en classe 1 des « fonds dédiés » entraîne donc une surévaluation des fonds propres permanents de l'association. Quoi qu'il en soit, plus les fonds propres associatifs seront importants, plus l'association bénéficiera d'un a priori favorable. Ils attestent d'une gestion saine de l'association.

► Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est le second indicateur étudié. Il se calcule de la manière suivante :

FONDS ASSOCIATIFS + DETTES MOYEN ET LONG TERME - ACTIF IMMOBILISE NET

Les fonds propres auxquels s'ajoutent les dettes à moyen et long terme (+ 1 an ; pour l'essentiel des emprunts) constituent les ressources permanentes. L'actif immobilisé net est essentiellement

composé des moyens de production (matériel informatique, véhicules, matériels et outillages de production,...).

- Lorsque les ressources permanentes sont plus importantes que l'actif immobilisé net, le fonds de roulement est positif. La situation financière est alors saine : les ressources qui excèdent l'actif immobilisé peuvent couvrir les besoins liés au cycle d'exploitation.
- Lorsqu'ils sont identiques, le fonds de roulement est nul. La situation financière non critique mais est à surveiller avec prudence.
- Lorsque l'actif immobilisé net est supérieur aux ressources permanentes, le fonds de roulement est négatif. La situation financière est fragile voire précaire. En effet, le financement des moyens de production de l'association repose alors sur des ressources à court terme (allongement des délais de paiement aux fournisseurs, retard de paiement Urssaf...).

Dans tous les cas, le fonds de roulement ne s'apprécie qu'au regard du besoin en fonds de roulement.

► Le besoin en fonds de roulement (cycle d'exploitation)

L'exploitation de votre association engendre :

- d'une part des créances à court terme constituées essentiellement par les stocks, les créances sur clients, les subventions restant à encaisser, les charges constatées d'avance. Ces éléments constituent l'actif circulant.
- d'autre part, des dettes à court terme telles que les dettes fournisseurs, fiscales, sociales, autres dettes, produits constatés d'avance... Le besoin de fonds de roulement (BFR) correspond à la différence : **ACTIF CIRCULANT - DETTES A COURT TERME (HORS COURT TERME BANCAIRE)**
- Si l'actif circulant est supérieur aux dettes court terme, le BFR est positif. L'association génère alors un besoin de trésorerie pour financer son activité (paiement des charges en attendant les encaissements).

Si les dettes court terme sont supérieures à l'actif circulant, le BFR est **négatif**. L'associatif n'a pas besoin d'une réserve de trésorerie pour financer son activité. Cette situation est idéale si les dettes à court terme ne comportent pas de dettes dont les échéances sont dépassées. Les partenaires financiers analysent cet indicateur et sa pertinence en fonction du contexte économique et de l'activité de la structure.